

## **Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs**

### **Cadre de référence**

#### **MANDAT**

Le mandat du Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs consiste à fournir son expertise au Conseil municipal d'Ottawa quant aux politiques, aux programmes et à la prestation de services du domaine des arts, des loisirs et de la culture.

#### **RESPONSABILITÉS**

Le Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs est chargé de fournir son expertise au Conseil municipal d'Ottawa relativement aux questions suivantes :

- Les politiques, les programmes et la prestation de services du domaine des arts, des loisirs et de la culture.

Le Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs constituera une ressource à la disposition du personnel, comme source de renseignements quant aux questions soulevées dans la réalisation des priorités stratégiques du Conseil.

Avant tout, le Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs est responsable de veiller à ce que ses activités s'harmonisent avec les priorités stratégiques du Conseil municipal et les complètent.

#### **COMPOSITION**

Le Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs est constitué, au maximum, de 9 à 11 membres. Autant que possible, la composition doit tenir compte de la population diversifiée de la Ville.

Un (1) membre du Conseil municipal à titre de liaison

#### **RAPPORT HIÉRARCHIQUE**

Par l'entremise du Comité des services communautaires et de protection, le Comité consultatif sur les arts, la culture, le patrimoine et les loisirs rend compte au Conseil municipal. Il peut également rendre compte à un autre comité permanent, le cas échéant, selon l'enjeu concerné.